Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

Mise en ligne le 05.10.2026

Réf dossier : 12367
N° ordre de passage : 34
N° annuel : C2026_0477

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Penser et aménager le territoire durablement - Planification urbaine - - Plan Local d'Urbanisme - Modification n° 10 portant sur des évolutions d'échelles locale et métropolitaine - Bilan de la concertation avec le public : approbation

Le PLU de la Métropole Rouen Normandie, approuvé le 13 février 2020, a fait l'objet de plusieurs modifications depuis son entrée en vigueur.

Par arrêté n° PPAC 25.580 du 6 octobre 2025, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit la procédure de modification n° 10 du PLU. Celle-ci consiste à mettre en œuvre des évolutions relevant de politiques métropolitaines et d'échelle locale ayant notamment pour objet de :
- modifier le tome 4 du rapport de présentation,
- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et grands projets,
- modifier le règlement écrit et graphique (réduction de la consommation foncière, adaptation des dispositions écrites de certaines zones, évolution d'emplacements réservés, changement de zonage au sein de la zone urbaine, évolution des règles graphiques de morphologie urbaine, prise en compte de l'évolution des connaissances en matière de risques liés à la présence de cavités souterraines).

Les évolutions d'échelle métropolitaine ont notamment pour objet l'ajustement de certaines dispositions du volet réglementaire du PLU. Il s'agit également d'actualiser les connaissances en matière de risques liés à la présence de cavités souterraines sur les communes de : Belbeuf, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Épinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Hénouville, Houppeville, Isneauville, La Londe, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Malaunay, Maromme, Montmain, Mont-Saint-Aignan, Petit-Couronne, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paër et Ymare.

Initialement, les évolutions d'échelle locale concernaient 11 communes membres de la Métropole, au sein des quatre pôles de proximité suivants :
- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : Malaunay, Le Trait, Yainville et Saint-Paër,
- Pôle de proximité Plateaux-Robec : Bois-Guillaume, Boos, Darnétal,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen et Saint-Aubin-Celloville,
- Pôle de proximité de Rouen : Rouen,
- Pôle de proximité Seine-Sud : Oissel-sur-Seine.
Le Pôle de proximité Val de Seine n'est pas concerné par une évolution d'échelle locale.

Ce projet de modification n° 10 du PLU est soumis aux dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme en vertu du décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021. Ces dispositions précisent que, pour la procédure de modification, la personne publique responsable évalue les incidences de son projet au travers d'un examen dit au cas par cas.
Ainsi, à la suite de cet examen, la Métropole a saisi la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Normandie (MRAe) le 14 novembre 2025, laquelle a rendu un avis le 8 janvier 2026, soumettant le projet de modification n° 10 du PLU à une évaluation environnementale.

Par délibération du 9 février 2026, le Conseil métropolitain a acté la décision de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification n° 10 du PLU.

Au regard de l'avis de la MRAe, la Métropole a décidé d'adapter le contenu du projet de modification n° 10, qui a évolué ainsi qu'il suit : retrait de la proposition de changement de zonage afin de permettre un projet photovoltaïque sur les communes de Boos et Saint-Aubin-Celloville.

Ainsi, les évolutions d'échelle locale du projet de modification n° 10 du PLU concernent désormais 9 communes membres de la Métropole, conformément à l'arrêté modificatif n° PPAC 2026-336 du 22 mai 2026.

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de modification n° 10 du PLU est désormais soumise à concertation obligatoire. Ainsi, la délibération du 4 mai 2026 a défini les objectifs et les modalités de concertation avec le public à l'égard du projet de modification n° 10 du PLU.

Les éléments liés au déroulement et à l'examen des observations sont présentés dans le bilan, annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5217-2,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 103-2 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 13 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme métropolitain,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 9 février 2026 approuvant la réalisation d'une évaluation environnementale pour poursuivre le projet de modification n° 10 du PLU,

Vu l'arrêté n° PPAC 25.580 du 6 octobre 2025 du Président de la Métropole prescrivant le projet de modification n° 10 du PLU,

Vu l'avis conforme n° MRAe 2025-7423 du 8 janvier 2026 soumettant le projet de modification n° 10 du PLU à une évaluation environnementale, après examen au cas par cas de la Métropole Rouen Normandie,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 4 mai 2026 définissant les objectifs et les modalités de concertation avec le public,

Vu l'arrêté n° PPAC 2026-336 du 22 mai 2026 visant à modifier l'arrêté n° PPAC 25.580 du 6 octobre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la procédure de modification n° 10 du PLU a été soumise à évaluation environnementale par la MRAe,

- que la Métropole a approuvé la réalisation d'une évaluation environnementale du projet de modification n° 10 du PLU,

- que la soumission à évaluation environnementale implique la mise en place d'une concertation obligatoire,

- que la concertation s'est déroulée à compter de mi-mai 2026 jusqu'à fin juillet 2026 dans les lieux suivants : au siège de la Métropole, aux mairies de Darnétal, Malaunay, Oissel-sur-Seine et Yainville,

Il est procédé au vote à 22h10.

Décide à l'unanimité :

- de prendre acte qu'il y a eu deux contributions recueillies ainsi qu'une remarque de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM 76), détaillées en annexe,

- d'approuver le bilan de la concertation préalable joint à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

et

- de poursuivre la procédure de modification n° 10 du PLU qui fera l'objet d'une enquête publique.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Hugo LANGLOIS
Conseil - Secrétaire de séance
2 oct. 2026

LE PRÉSIDENT



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole
Rouen Normandie
2 oct. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

RÉUNION DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2026 À 18H00

Sur convocation des 18 et 22 septembre 2026

Etaient présents :

M. AL JIBOURY (Le Houlme) à partir de 18h14, M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 20h26, M. ASSE (Grand-Quevilly), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel-sur-Seine), M. BAUDEL (Montmain), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERTHEOL (Saint-Martin-du-Vivier), Mme BIVILLE (Rouen), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 21h05, Mme BORIES (Bois-Guillaume), Mme BOUCHER-MÜLLER (Petit-Quevilly), Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. BOULLAND (Bihorel) jusqu'à 19h55, M. BOUVET (La Bouille), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CASSARD (Sotteville-lès-Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), Mme CLERO (Canteleu), M. COUTEY (Malaunay) à partir de 18h18 et jusqu'à 22h01, M. DA SILVA (Rouen), M. DE SOUZA (Grand-Quevilly), Mme DELACOUR (Cléon), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DEMEULENAERE (Hautot-sur-Seine) jusqu'à 21h48, M. DENEUVE (Rouen) à partir de 19h30, M. DEVAUX (Orival), Mme DIALLO Dieynaba (Petit-Couronne), Mme DIALLO Tacko (Grand-Quevilly), Mme DUFOSSE (Saint-Aubin-Celloville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme ELMAOUI (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 21h05, M. FAURRE (Petit-Couronne), M. FROMENTIN (Epinay-sur-Duclair), Mme GACHI (Rouen), M. GOMIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) à partir de 18h13, M. GONNEVILLE (Sotteville-lès-Rouen), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h16 et jusqu'à 21h03, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. GUILLARD (Le Trait), Mme GUILLEMIN (Grand-Quevilly), M. GUILLIOT (Ymare), M. HADDAD (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h12, Mme HEROUIN-LEAUTEY (Rouen) à partir de 18h15 et jusqu'à 20h38, M. HOUDAN (Rouen) à partir de 18h13 et jusqu'à 21h03, M. HUE (Quévreville-la-Poterie), M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAFITE (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS Christopher (Darnétal), M. LANGLOIS Hugo (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), Mme LAVOISEY (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme LE BECHEC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 21h01, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme LE DUEY (Rouen), M. LE GOFF (Moulineaux), M. LE MAROIS (Gouy) à partir de 18h17, Mme LEROUX (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme MAINE (Bihorel) à partir de 18h15, M. MARCHANI (Rouen), Mme MASURIER (Maromme), M. MAUGER Jean-Michel (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAUGER Michel (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 21h35, M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), Mme MENDY (Rouen) à partir de 18h49, M. MERABET (Elbeuf), Mme MICHOT (Rouen) à partir de 19h04,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

M. de MONTCHALIN (Rouen) à partir de 18h26, M. MOREAU (Rouen), Mme MOUTET (Rouen) à partir de 18h12, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. NAIZET (Rouen) à partir de 18h13, Mme PAWELSKI (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 18h28, M. PAYET (Bardouville) à partir de 19h02, M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PONTY (Berville-sur-Seine), Mme PREVOST (Elbeuf), M. QUESNE (Quevillon), M. QUIBEL (Notre-Dame-de-Bondeville), M. RAGACHE (Sotteville-lès-Rouen), M. RAOULT (Grand-Couronne), M. RASSE LAMBRECQ (Rouen), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), Mme RIDEL (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 19h51, M. RIGAUD (Petit-Quevilly), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSET (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. ROYER (Hénouville), M. SORET (Rouen) jusqu'à 20h45, M. SOUCASSE (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. TAISNE (Belbeuf), M. TERNATI (Grand-Quevilly), Mme TOURILLON (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h18, M. VAUCHEL (Houppeville), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. ZUILI (Rouen).

M. PELLERIN supplée Mme BRUNY (Sotteville-sous-le-Val)
M. MERCIER supplée Mme CHABRAN (Isneauville)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. ADAM (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme CHABERT-DUKEN, Mme AMIMI (Rouen) pouvoir à M. SORET jusqu'à 20h45, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) pouvoir à M. LANGLOIS Hugo à partir de 20h26, M. BABIN (Petit-Quevilly) pouvoir à M. RAGACHE, M. BENARD (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN, Mme BERTHELOT (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme CERCEL, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. DEMAZURE à partir de 21h05, Mme CARON (Rouen) pouvoir à M. ROUSSET, M. DELAHAYE (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, M. DENEUVE (Rouen) pouvoir à Mme ROUX jusqu'à 19h30, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à M. GUILBERT, M. DUFOUR (Déville-lès-Rouen) pouvoir à Mme DELOIGNON, Mme ELMAOUI (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme BOUCHER-MÜLLER à partir de 21h05, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GACHI, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. DENEUVE à partir de 21h03, M. HADDAD (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme ROUX à partir de 21h12, Mme HEROUIN-LEAUTEY (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE jusqu'à 18h15 et à partir de 20h38, M. HOUDAN (Rouen) pouvoir à M. DE SOUZA jusqu'à 18h13 et à partir de 21h03, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. BARON, Mme LE BECHEC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. AL JIBOURY à partir de 21h01, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) pouvoir à M. VEZIER, M. LHEUREUX (Yainville) pouvoir à M. PONTY, Mme MAINE (Bihorel) pouvoir à Mme BIVILLE jusqu'à 18h15, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à M. NAIZET à partir de 18h13, Mme MARTIN (Oissel-sur-Seine) pouvoir à M. BARRE, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme MENDY (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI jusqu'à 18h49, Mme PAWELSKI (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme LESAGE à partir de 18h28, Mme RIDEL (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme RENOU jusqu'à 19h51, M. SORET (Rouen) pouvoir à M. BAUDEL à partir de 20h45

Etaient absents :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-200023414-20260929-C2026_0477-DE

M. AL JIBOURY (Le Houlme) jusqu'à 18h14
Mme AMIMI (Rouen) fin de la représentation à 20h45
M. BOULLAND (Bihorel) à partir de 19h55
M. COUTEY (Malaunay) jusqu'à 18h18 et à partir de 22h01
M. DEMEULENAERE (Hautot-sur-Seine) à partir de 21h48
M. GOMIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) jusqu'à 18h13
M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 18h16
M. HIS (Saint-Paër)
M. LE MAROIS (Gouy) jusqu'à 18h17
Mme MALLEVILLE (Rouen) début de la représentation à 18h13
M. MAUGER Michel (Fontaine-sous-Préaux) à partir de 21h35
Mme MICHOT (Rouen) jusqu'à 19h04
M. de MONTCHALIN (Rouen) jusqu'à 18h26
Mme MOUTET (Rouen) jusqu'à 18h12
M. NAIZET (Rouen) jusqu'à 18h13
M. PAYET (Bardouville) jusqu'à 19h02
Mme TOURILLON (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 18h18